CELTES
&
GAULOIS

Shelf Je

Campbell 2.e.15

LES CELTES

LES GALATES, LES GAULOIS

PAR

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE
Correspondant de l'Institut.

Extrait de la *REVUE ARCHEOLOGIQUE*.

PARIS
AUX BUREAUX DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE — DIDIER & Cᵉ
Quai des Augustins, 35

1875

LES CELTES, LES GALATES, LES GAULOIS

L'habile et consciencieux conservateur du Musée de Saint-Germain a lu à l'Académie des inscriptions un mémoire des plus intéressants où il résume en homme compétent les principaux résultats des découvertes archéologiques qui se rapportent aux époques les plus anciennes de l'histoire de France. Tant que dans ce mémoire il n'est pas sorti du domaine de l'archéologie, il a traité son sujet avec une supériorité à laquelle je me fais un plaisir de rendre hommage. Il a aussi fait preuve de beaucoup de sagacité dans sa critique d'un passage important de Tite-Live, je veux dire du chapitre 34 du livre V, texte fondamental pour l'étude des origines celtiques, et que la plupart de nos historiens se sont jusqu'ici bornés à copier sans chercher à distinguer les unes des autres les assertions de valeur si différente que ce document contient.

Il y a toutefois deux points sur lesquels je ne partage pas les doctrines du savant auteur.

M. Alex. Bertrand ne me semble pas avoir prouvé que les noms de Celtes, Κελτοί ou *Celtæ*, d'un côté, les noms de Gaulois, *Galli*, Γαλάται, de l'autre, représentent deux groupes ethnographiques différents, établis originairement, l'un, les Celtes, dans la Gaule occidentale, l'autre, les Gaulois, dans le Norique, desquels groupes le second aurait ultérieurement conquis l'Italie du nord, la Gaule, et se serait avancé vers l'orient jusqu'en Asie Mineure. Je crois qu'entre les termes de Κελτοί, de *Galli* et de Γαλάται il n'y a, ethnographiquement parlant, aucune différence de sens.

En second lieu, l'introduction du druidisme en Gaule est, suivant moi, un fait beaucoup plus récent qu'on ne le croit généralement aujourd'hui, et que M. Bertrand ne l'a admis sur la foi de plusieurs auteurs de notre époque.

Je commence par rechercher le sens des mots Κελτός, *Celta*, Γαλάται, *Galli*.

M. Bertrand accepte la doctrine des historiens modernes qui mettent des Celtes en Gaule 1500 ans avant notre ère.

L'autorité de ces historiens, quel que soit leur mérite au double point de vue du talent littéraire et de l'érudition, ne peut être alléguée dans une discussion qui prend pour base les écrits des auteurs de l'antiquité. On n'a encore trouvé le nom des Celtes dans aucun texte antérieur aux environs de l'an 500 avant J.-C. C'est la date d'Hécatée de Milet; et l'auteur anonyme auquel Aviénus a emprunté les traits fondamentaux de sa description de l'Espagne et de la Gaule méridionale écrivait à peu près au même temps, c'est-à-dire : après la fondation de Marseille (600 ans avant J.-C.), et avant la conquête de l'Espagne par les Celtes, événement connu d'Hérodote vers 450 et peut-être même un peu plus tard. Hécatée et cet auteur anonyme sont les plus anciens écrivains qui parlent des Celtes. Ils sont de mille ans postérieurs à cette date de 1500 ans avant J.-C., qui a été proposée, mais qu'aucun texte ne justifie. La présence des Celtes en Gaule antérieurement au VIe siècle avant J.-C. n'est donc qu'une hypothèse. Les Γαλάται apparaissent pour la première fois dans les *Histoires* de Timée, qui se terminent en l'an 264 avant notre ère. Quant aux *Galli*, bien que la première mention s'en trouve dans les *Origines* de Caton (1), écrites un siècle après Timée, on peut dater leur nom du quatrième siècle, si l'on suppose que le récit de leurs premières guerres avec les Romains a été emprunté par les écrivains latins aux *Annales maximi* rédigées par les pontifes au fur et à mesure des événements. Ainsi la date à laquelle nous trouvons pour la première fois les noms de Γαλάται et de *Galli* nous éloigne plus encore de cette date de 1500 ans avant J.-C., due à un système chronologique aussi séduisant que moderne et qu'arbitraire. Mais l'apparition du nom de *Galli* sur la scène de l'histoire n'est postérieure que d'un siècle environ à celle du nom de Κελτοί; entre l'apparition du nom des *Galli* et celle du nom des Γαλάται il y a à peu près la même distance. Ces intervalles chronologiques nous semblent ethnographiquement sans portée.

Cherchons à préciser le sens des mots Κελτοί, Γαλάται et *Galli* dans les historiens anciens.

De Κελτοί on ne peut séparer Κελτική, nom du pays habité par les Κελτοί.

Sur l'étendue de la Celtique au IVe siècle nous avons le témoi-

(1) Caton, fragment 35; Hermann Peter, *Historicorum romanorum relliquiæ*, t. I, p. 61.

gnage d'Ephore, contemporain de Philippe et d'Alexandre le Grand, rois de Macédoine. Ephore mettait dans la Celtique la plus grande partie de l'Espagne jusqu'à Γαδείραι (1) ou Cadix, et en cela il est d'accord avec Hérodote. Mais ce n'est pas tout. Les Celtes, suivant lui, s'étendaient du couchant d'hiver, où commençaient les Ethiopiens, c'est-à-dire l'Afrique, au couchant d'été, où commençaient les Scythes. Ils avaient donc pour voisins orientaux les Scythes (2). Les Scythes étaient un peuple de race iranienne, c'étaient des Indo-Européens d'Asie étrangers au groupe européen de la race indo-européenne, et très-prochainement apparentés aux Perses et aux Mèdes, comme l'ont établi péremptoirement les travaux de Zeuss, de MM. Mullenhof et Fick. Leur tribu la plus occidentale était les Sigynnes habitant au nord du Danube et en même temps non loin des Hénètes ou Vénètes et de l'Adriatique suivant Hérodote (3). Le nom des Sigynnes paraît avoir persisté dans la géographie de l'empire romain. On croit le reconnaître dans le premier terme du composé celto-scythe *Singi-dunum* ou *Sigin-dunum* porté à l'époque romaine par la ville appelée aujourd'hui Belgrade. Les Celtes voisins des Scythes au temps d'Ephore devaient, à cette date, posséder le Norique, qui est vraisemblablement le Νόραξ, πόλις κελτική, d'Hécatée (4). Ils touchaient la mer Adriatique, comme nous l'apprend Scylax, ou du moins le périple qui porte son nom et qui a été terminé dans la seconde moitié du IVe siècle, mais qui, sur les régions occidentales de l'Europe, reproduit des documents de la première moitié de ce siècle :

Μετὰ δὲ Τυρρηνούς εἰσι Κελτοὶ ἔθνος, ἀπολειφθέντες τῆς στρατείας ἐπὶ στενῶν μεχρὶ Ἀδρίου (5).

Ptolémée, fils de Lagus, dans son histoire d'Alexandre le Grand, écrite probablement entre les années 301 et 285, parle de ces Celtes de l'Adriatique, Κελτοὺς τοὺς περὶ τὸν Ἀδρίαν, et rapporte qu'ils auraient adressé une ambassade à Alexandre (6). C'était en 336.

Ainsi, au quatrième siècle, la Celtique s'étendait de Cadix au pays

(1) Ephore, fragment 43; Didot-Mueller, *Fragmenta historicorum græcorum*, t. I, p. 245.

(2) Ephore, fragment 38; Didot-Mueller, *Fragmenta historicorum græcorum*, t. I, p. 243-244.

(3) Hérodote, l. V, c. 9, édition Didot, p. 241.

(4) Hécatée de Milet, fragment 21; Didot-Mueller, *Fragmenta historicorum græcorum*, t. I, p. 2.

(5) Didot-Mueller, *Geographi græci minores*, t. I, p. 25.

(6) Didot-Mueller, *Scriptores rerum Alexandri Magni*, p. 87, fragm. 2; cf. Arrien, l. I, c. 4, § 6-8, p. 5.

des Scythes dont les plus orientaux ont laissé leur nom à une ville qui est aujourd'hui Belgrade. Cela étant démontré, le moment est venu d'examiner comment nous entendrons le passage où Tite-Live, parlant de l'invasion gauloise en Italie au commencement du même siècle, s'exprime ainsi :

« Celtarum, quæ pars Galliæ tertia est, penes Bituriges summa imperii fuit. Ii regem Celtico dabant. Ambigatus is fuit..... » (Livre V, c. 34.)

La Celtique était le tiers de la Gaule au temps de Tite-Live. Mais trois siècles et demi plus tôt, au temps d'*Ambi-gatos*, la Celtique s'étendait du cap Saint-Vincent en Espagne aux provinces occidentales de l'empire actuel d'Autriche. Tite-Live raisonne comme un écrivain qui mettrait le grand-duché de Posen dans l'empire de Charles-Quint parce que le grand duché de Posen fait aujourd'hui partie de l'empire d'Allemagne, ou qui placerait l'Autriche hors de l'empire de Charles-Quint parce que l'Autriche n'est pas soumise à la suprématie de l'empereur Guillaume. Au commencement du quatrième siècle, la plus grande partie de l'Espagne, de la Gaule et le bassin du haut Danube ne formaient qu'un seul État, la Celtique : Ambigatos en était roi. Ambigatos était Biturige : cela veut-il dire qu'il appartînt au peuple de ce nom qui apparaît pour la première fois au premier siècle avant notre ère ? nous n'en savons rien. Cela peut signifier simplement qu'il était tout-puissant. *Biturix* signifie «tout-puissant» comme Zeuss l'a établi ; dans le membre de phrase de Tite-Live : « *penes Bituriges summa imperii fuit* », *summa imperii* peut avoir été, à l'insu du grand écrivain latin, la traduction du gaulois *bituriges*. Tite-Live aurait pris pour un nom de peuple relativement moderne un nom commun que la tradition celtique joignait comme surnom au nom du grand roi. *Ambigatos Biturix*, Ambigat le tout-puissant (1).

Quoi qu'il en soit, Ambigatos était roi des Celtes, et ses sujets qui prirent Rome étaient Celtes. Aristote nous l'apprend dans un fragment que Plutarque nous a conservé.

Ἀριστοτέλης δὲ ὁ φιλόσοφος τὸ μὲν ἁλῶναι τὴν πόλιν ὑπὸ Κελτῶν ἀκριβῶς δῆλός ἐστιν ἀκηκοώς (2).

Chez Denys d'Halicarnasse (3) et Diodore de Sicile (4), ce sont,

(1) *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 865.

(2) Aristote, édition Didot, t. IV, 2e partie, p. 299, col. 2.

(3) Denys d'Halicarnasse, l. I, c. 74, et l. XIII, c. 6-12, édition Teubner-Kiessling, t. I, p. 91, et t. IV, p. 192-197.

(4) Diodore, l. XIV, c. 113-116, édition Didot-Mueller, t. I, p. 621-624.

comme chez Aristote, les Celtes qui prennent Rome. Dans l'un des deux passages de Polybe où cet événement célèbre est rapporté, les vainqueurs des Romains sont appelés Celtes, l. II, c. 17 et 18 (1); dans l'autre, ils sont nommés Galates, l. I, c. 6, § 2 (2); mais voici ce qui montre la synonymie absolue des deux termes. Dans les ch. 17 et 18 du livre II, les Gaulois qui prennent Rome sont appelés trois fois Celtes, Κελτοί, savoir aux § 3 et 5 du ch. 17 et au § 6 du ch. 18; or, au § 8 du ch. 18, parlant d'une invasion gauloise qui eut lieu quarante-deux ans plus tard, Polybe donne aux ennemis des Romains le nom de Galates, Γαλάται. D'autre part, au chapitre 6 du livre Ier, le même auteur, après avoir parlé de la prise de Rome par les Galates (§ 2), résume en quelques mots les conquêtes des Romains en Italie, et dans ce résumé il appelle quatre fois Celtes les Gaulois vaincus à leur tour (§ 4, 6, 8). Les mœurs que M. Bertrand attribue aux Galates d'après Polybe (l. II, c. 17), sont, suivant Polybe, les mœurs des Celtes. Ce sont les Celtes, par exemple, Κελτοί, qui habitent κατὰ κώμας ἀτειχίστους, c'est-à-dire qui n'enveloppent pas de murs les groupes de leurs habitations. Disons, en passant, que, présenter ce fait comme un caractère ethnographique, nous semble un peu hasardé. Avant l'invasion dorienne, les Ioniens, maîtres des côtes septentrionales du Péloponèse, n'habitaient pas de forteresses : κωμηδὸν ᾤκουν, nous dit Strabon. Ce sont les Achéens qui, après l'invasion dorienne, ont bâti dans cette région les premiers *oppida*, πόλεις ἔκτισαν (3). Cela n'empêche pas que les Ioniens n'aient eu des villes fortifiées plus tard, et ne soient Hellènes comme les Achéens : Paris a pu perdre ses remparts et en reconstruire sans que personne ait songé à trouver dans ces faits le signe d'une modification dans la composition ethnographique de sa population. Mais revenons aux Celtes. Aristote, Denys d'Halicarnasse, Diodore de Sicile sont d'accord avec les indications fournies par Ephore sur les limites de la Celtique au IVe siècle, et on ne peut nous opposer Polybe, chez qui Galate et Celte sont synonymes. Cette synonymie est du reste établie d'une manière encore plus formelle par Eratosthène, mort au commencement du second siècle avant notre ère, et qui appelle Galates les Celtes d'Espagne. Suivant Ephore, d'accord sur ce point avec Hérodote, les Celtes habitent l'Espagne jusques à Cadix, Γαδείραι. Eratosthène exprime la même

(1) 2e édition Didot, t. I, p. 80, 81. Cf. Xénophon, *Hist.*, VII, 1, 20, p. 467.
(2) 2e édition Didot, t. I, p. 4.
(3) Strabon, l. VIII, c. 7, § 4, édition Didot, p. 331.

idée, en disant que les Galates habitent jusques à Cadix, μεχρὶ Γαδείρων ὑπὸ Γαλατῶν περιοικεῖσθαι (1).

Au commencement du troisième siècle avant notre ère, la Celtique d'Ephore s'est agrandie d'une manière considérable à l'orient sur les ruines de l'empire des Autariates, peuple illyrien, et grâce à la dislocation de l'empire des Scythes et de celui d'Alexandre. C'est après cette date qu'il faut placer les auteurs suivant lesquels la Celtique, nous dit Plutarque, s'étendait jusqu'auprès du lac Méotide (2). Les conquêtes des Celtes dans la vallée du bas Danube occupée avant eux par les Illyriens, par les Thraces et par les Scythes, auxquels ils se superposèrent comme race dominante, ou se mêlèrent comme des conquérants se mêlent à des vaincus, sont au nombre des faits les plus connus de l'histoire ancienne, et il est inutile d'en parler ici.

Cependant, au sujet des limites du territoire occupé par l'empire celtique au commencement du troisième siècle, à la suite de ces conquêtes, M. Bertrand a écrit quelques lignes que je crains de n'avoir pas bien comprises :

« Un fait, dit-il, frappe d'abord l'esprit de l'observateur qui se « donne la peine de classer les textes chronologiquement. A partir « du IIIe siècle avant notre ère, il voit se dessiner, dans la vaste « contrée dite *Celtique*, une foule de nations diverses, petites et « grandes, dont aucune n'est présentée comme une nouvelle venue, « qui sont assez nettement distinctes des Celtes pour occuper dé- « sormais une place à part dans la géographie et dans l'histoire. « Nommons entre autres les Ibères, les Ligures, les Illyriens, les « Gaulois ou Galates, les Sigynnes, les Cimbres ou Cimmériens, les « Trères, les Bastarnes, les Belges, les Aquitains, les Gètes, et les « diverses tribus germaines que Strabon déclare être les *frères ger-* « *mains* des Gaulois. »

Pourquoi cette date du IIIe siècle donnée comme celle où ces peuples apparaissent pour la première fois? Pourquoi dire que *désormais* ces peuples occuperont une place à part dans l'histoire?

Les Ibères, déjà connus d'Hécatée de Milet, d'Hérodote et de l'auteur du périple dit de Scylax, sont parfaitement distingués des Celtes par ces trois auteurs, antérieurement au IIIe siècle. Le troisième siècle est celui où la domination des Celtes sur les Ibères a

(1) Strabon, l. II, c. 4, § 4, édition Didot, p. 88.
(2) Plutarque, *Marius*, c. 11, § 6, édition Didot, p. 490.

pris fin par l'effet des conquêtes faites en Espagne par les Carthaginois ; c'est celui où le pays des Ibères a cessé de faire partie de la Celtique.

Les Ligures, déjà mentionnés par Hésiode, qui ne nomme nulle part les Celtes, forment, chez Hécatée, Hérodote et Scylax, un peuple distinct des Celtes. Mais au troisième siècle, tandis que les Ibères échappent au joug des Celtes, une partie des Ligures, ceux qui étaient jusque-là indépendants à l'ouest des Alpes, deviennent sujets des Celtes, d'où l'expression de Celto-Ligures, pour désigner ces Ligures alors soumis à la domination celtique.

Hérodote, au cinquième siècle, a parlé des Illyriens dont une partie seulement est tombée sous la domination des Celtes vers la seconde moitié du quatrième siècle. Hérodote ne confond nullement les Illyriens avec les Celtes.

Les Sigynnes étaient d'origine iranienne. Ils appartiennent au même groupe que les Perses, et sont étrangers à la famille européenne proprement dite. Hérodote, qui les mentionne le premier, ne les donne pas pour des Celtes : après la conquête de leur pays par ces derniers, vers l'an 300 avant notre ère, ils paraissent s'être réfugiés d'abord à l'embouchure du Danube où Apollonius nous les montre, ensuite dans les environs du Caucase où Strabon les place environ 200 ans plus tard (1).

Les Cimmériens déjà connus d'Homère, les Trères, qui ont pris Magnésie au VIIe siècle avant notre ère, n'ont été placés par qui que ce soit dans la Celtique. Les Trères étaient, suivant Strabon, à la fois Thraces et Cimmériens, Τρῆρες καὶ οὗτοι Θρᾶκες (2) ..., συνέβη τοῖς Μάγνησιν ὑπὸ Τρηρῶν ἄρδην ἀναιρεθῆναι Κιμμερικοῦ ἔθνος (3), et comme deux quantités égales à une même troisième sont égales entre elles, il suit de là que les Cimmériens étaient Thraces.

Nous ne possédons aucun auteur de l'antiquité qui dise que les Cimmériens fussent identiques aux Cimbres et appartinssent à la grande nation des Celtes. C'est une hypothèse de Posidonius. Il l'a émise dans la première moitié du premier siècle avant notre ère, à une époque où l'empire celtique du quatrième siècle était détruit depuis environ cent cinquante ans, et où les Cimmériens, chassés de leur patrie par les Scythes et écrasés en Asie Mineure, avaient disparu

(1) Strabon, l. XI, c. 12, § 8, édition Didot, p. 445-446; cf. Hérodote, l. V, c. 9, édition Didot, p. 241; Apollonius, *Argon.*, IV, 320.

(2) Strabon, l. XIII, c. 1, § 8, édition Didot, p. 501.

(3) Strabon, l. XIV, c. 1, § 40, édition Didot, p. 553.

de la scène de l'histoire depuis au moins quatre siècles. L'hypothèse de Posidonius ne paraît pas mal imaginée à Strabon : οὐ κακῶς εἰκάζει, dit-il (1); Diodore la reproduit : τινές φασι, écrit-il (2). Mais, nous dit Plutarque, l'idée d'avoir identifié les Cimmériens aux Cimbres appartient au domaine des conjectures et non au domaine de l'histoire : ταῦτα μὲν εἰκασμῷ μᾶλλον, ἢ κατὰ βέβαιον ἱστορίαν λέγεται (3). La fausseté de cette conjecture est évidente aujourd'hui.

Les Gètes n'ont jamais, que je sache, été donnés pour Celtes. Thucydide, qui n'a parlé nulle part des Celtes, nomme les Gètes dans sa description de la Thrace (l. II, c. 96), qui se réfère aux événements de l'année 429 avant J.-C. Près d'un siècle auparavant, les Gètes avaient été conquis par Darius : Hérodote, rapportant ce fait, dit qu'ils étaient Thraces : Θρηΐκων ἐόντες ἀνδρηιώτατοι καὶ δικαιότατοι (4).

Si quelqu'un soutient aujourd'hui que les Ibères, les Ligures, les Illyriens, les Sigynnes, les Cimmériens, les Trères et les Gètes sont des Celtes, on peut affirmer qu'il ne s'appuie dans l'antiquité sur aucune autorité sérieuse, et je ne sais ce que peut vouloir dire M. Bertrand quand il prétend qu'en classant chronologiquement les textes on voit apparaître, à partir du IIIe siècle, ces peuples, — tous connus des historiens grecs à une date beaucoup plus ancienne, comme je viens de le montrer

Quant aux noms des Gaulois ou Galates, des Belges, des Cimbres, des Bastarnes, des Aquitains, que M. Bertrand comprend dans la même énumération, ces noms se montrent à nous dans l'histoire plus tard que ceux dont j'ai parlé, d'après lui, en premier lieu : le nom de Gaulois apparaît au IVe siècle, celui de Galates au IIIe, ceux de Belges, de Cimbres et de Bastarnes au IIe, celui d'Aquitains au Ier. La valeur ethnographique de ces termes est très-diverse. Nous savons que les Aquitains sont des Ibères. Gaulois ou Galate est synonyme de Celte ; les Belges sont un rameau des Celtes ou Gaulois. Les Bastarnes et les Cimbres sont Germains ; après avoir été vraisemblablement sujets des Celtes depuis les conquêtes d'Ambigat, ils sont devenus indépendants lors de la dislocation de l'empire celtique, vers le milieu du troisième siècle ; et même après que César, au milieu du premier siècle, eut constaté qu'il fallait distinguer les Gaulois ou Celtes des Germains, les Cimbres et les Bastarnes, comme le

(1) Strabon, l. VII, c. 2, § 2, édition Didot, p. 244.
(2) Diodore, l. V, c. 32, § 4, édition Didot, t. I, p. 273.
(3) Plutarque, *Marius*, c. 11, § 9, édition Didot, p. 491.
(4) Hérodote, IV, 93, édition Didot, p. 210.

reste des Germains, sont restés Celtes pour quelques écrivains. C'était l'effet de la tradition. D'ailleurs, si les Germains parlaient une langue tout autre que celle des Celtes, cette différence échappait à ceux qui ne comprenaient ni l'une ni l'autre de ces langues. Mais leur costume constituait un élément d'études ethnographiques à la portée de tout le monde. Or le costume des Celtes continentaux avait avec celui des Germains un caractère commun très-remarquable pour l'observateur de ce temps. Les Celtes et les Germains portaient le pantalon, *braca*, ἀναξυρίς, vêtement inusité chez les Romains et les Grecs. C'était une raison pour continuer à croire, conformément à la tradition, que les Germains et les Celtes étaient le même peuple. Au IIIe siècle après J.-C. Dion Cassius le pensait encore.

Un des auteurs qui comprend les Germains dans la Celtique est Denys d'Halicarnasse, suivant lequel la Celtique a pour limites les Pyrénées, les Alpes, le Danube, le pays des Thraces et celui des Scythes, et se divise en deux parties, la Γαλατία à l'ouest du Rhin, la Germanie à l'est (1). Mais cette terminologie n'était pas universellement adoptée à cette époque, car les Germains que César trouva à l'est du Rhin, lors de ses guerres en Gaule, sont des Galates suivant Diodore de Sicile : ce sont les Galates d'au delà du Rhin, τοὺς πέραν κατοικοῦντας αὐτοῦ [Ῥήνου] Γαλάτας (2).

Quelle est l'origine du nom des Galates? On le trouve pour la première fois dans Timée, dont le grand ouvrage se terminait en 264. Timée prétend que Galate est fils de Polyphème et de Galatée. Galatée, dans Homère et dans Hésiode, est une Néréide (3). Polyphème est le cyclope dont Ulysse, dans l'*Odyssée*, creva l'œil unique. L'idée première des amours de Polyphème et de Galatée date du milieu du IVe siècle avant Jésus-Christ. Denys le jeune, tyran de Syracuse, avait une maîtresse nommée Galatée. Philoxène, poëte et courtisan de Denys, obtint les faveurs de Galatée, et le tyran irrité le condamna aux carrières. Philoxène alors composa un poëme dont les principaux personnages étaient Polyphème, Galatée et Ulysse. Sous le nom de Polyphème, il donnait une caricature de Denys, et sous le nom d'Ulysse, il essayait de se dépeindre lui-même (4). Telle fut la vengeance du poëte.

Timée, Sicilien exilé à Athènes, avait cette fiction présente à

(1) Denys d'Halicarnasse, l. XIV, c. 1, édition Kiessling, t. IV, p. 198-199.

(2) Diodore, l. V, c. 25, § 4, édition Didot, t. I, p. 269.

(3) *Iliade*, XVIII, 45; *Théogonie*, 250.

(4) Phanias d'Erèse, fragment 13, Didot-Mueller, *Fragmenta historicorum græcorum*, t. II, p. 298.

l'esprit quand des guerriers celtes envahirent la Grèce et s'avancèrent jusqu'à Delphes, dont ils pillèrent le temple vénéré. Il s'éleva dans toute la Grèce un cri d'indignation dont l'écho a retenti jusqu'à nous. Les soldats barbares qui avaient commis ce sacrilége s'appelaient Galates dans leur langue nationale. Galate paraît être un mot celtique qui voulait dire guerrier. Timée imagina que ces Galates descendaient de Galatée et tiraient d'elle leur nom. Ils auraient été issus de l'union de la Néréide avec Polyphème (1), avec ce cyclope qui, dans l'*Odyssée*, parle de son mépris des dieux et se nourrit de chair humaine. En attribuant cette origine aux spoliateurs du temple de Delphes, Timée expliquait à la fois leur tempérament sanguinaire et leurs actes impies. En même temps, l'exilé sicilien, qui aimait toujours sa patrie, éprouvait une joie secrète à reconnaître des compatriotes dans ces guerriers, dont les exploits faisaient trembler la Grèce. Les Galates, suivant lui, auraient été originaires de Sicile, comme le dit plus tard Appien (2).

Voilà d'où vient l'usage grec de désigner les Celtes par le nom de Galates. La preuve que ce nom désigne un groupe ethnographique distinct des Celtes n'a pas été produite. Eratosthène applique ce nom aux Celtes d'Espagne, Diodore de Sicile aux Germains. C'est simplement un synonyme relativement moderne de Κελτός ; Pausanias nous le dit : ὀψὲ δέ ποτε αὐτοὺς καλεῖσθαι Γαλάτας ἐξενίκησε. Κελτοὶ γὰρ κατά τε σφᾶς τὸ ἀρχαῖον καὶ παρὰ τοῖς ἄλλοις ὠνομάζοντο (3).

Galli est le synonyme romain de Κελτοί et de Γαλάται. Au levant des Pyrénées habitent, dit Appien, les Celtes appelés aujourd'hui Galates et Gaulois : Κελτοὶ ὅσοι Γαλάται τε καὶ Γάλλοι νῦν προσαγορεύονται (4). On arrive à établir cette synonymie, sans recourir à Appien, quand on lit dans Strabon, premièrement que les Taurisques sont Galates (5), secondement qu'ils sont du nombre des nations celtiques (6); et que l'on met en regard de ces textes, d'abord celui où Pline rappelle qu'autrefois les Taurisques ont possédé la ville de *Noreia* (7), ensuite le fragment de Sempronius Asellion, historien du commencement du premier siècle avant Jésus-Christ, où il est

(1) Timée, fragment 37; Didot-Mueller, *Fragmenta historicorum græcorum*, t. I, p. 200.
(2) *Illyrica*, 2; édition Didot, p. 271.
(3) Pausanias, l. I, c. 3, § 6, édition Didot, p. 5.
(4) *Hisp.*, I, édition Didot, p. 34.
(5) L. VII, c. 2, § 2, édition Didot, p. 244.
(6) L. VII, c. 3, § 2, p. 246.
(7) L. III, c. 19, édition Janus, t. I, p. 149, l. 34.

dit que *Noreia* est en Gaule (1). Les Taurisques sont donc à la fois Celtes, Galates et Gaulois. *Noreia*, celle de leurs villes dont nous venons de parler, était située en Styrie. Je ne cite qu'un exemple pris au hasard entre une foule d'autres. Il est donc inutile d'insister sur le passage de César qui présente les mots de Gaulois et de Celte comme synonymes, passage dont on conteste injustement la portée.

L'argument principal que l'on produit pour établir une distinction entre les Celtes et les Gaulois est l'existence en Gaule de la curieuse organisation connue sous le nom de druidisme, que les conquérants gaulois n'ont porté ni en Espagne, ni en Italie, ni en Asie Mineure, en un mot, dans aucune de leurs nombreuses conquêtes. Le druidisme serait une institution celtique étrangère aux Gaulois, et antérieure à l'établissement des Gaulois dans le pays que nous appelons Gaule à l'imitation des Romains. Mais il n'est nullement démontré que le druidisme en Gaule ait l'antiquité reculée que lui attribuent quelques modernes. Aucun auteur plus ancien qu'Aristote n'a été cité jusqu'ici par les historiens qui ont parlé des druides; or, le texte d'Aristote dont il s'agit est un fragment du Traité de la magie, qui est apocryphe. Il n'est question des druides chez aucun écrivain grec antérieur à Sotion, qui vivait sous Ptolémée Épiphane (2), 205-181 avant Jésus-Christ, c'est-à-dire à une époque où l'empire celtique d'Ambigat tombait en ruines de toutes parts. Les Germains, à cette date, étaient indépendants des Celtes et commençaient à s'étendre vers le sud de l'Europe. Dès l'an 182, Persée, roi de Macédoine, entrait en négociation avec les Bastarnes (3), qui sont des Germains, comme Pline nous l'apprend (4).

Les grandes expéditions entreprises par les Cimbres et les Teutons, autres membres de la famille germanique, à la fin du même siècle, ont dû être précédées de bien des conquêtes plus durables accomplies au détriment de l'empire celtique dans les régions septentrionales du pays qui est aujourd'hui l'Allemagne. Entre les années 250 et 200 avant notre ère, tandis que les Carthaginois faisaient sur les Celtes la conquête de l'Espagne et que les soldats romains parcouraient en vainqueurs la Gaule Cisalpine, les Belges, chassés par les Germains des contrées situées sur la rive droite du Rhin, vinrent s'établir sur

(1) Hermann Peter, *Historicorum romanorum relliquiæ*, t. I, p. 183.

(2) Diogène Laerce, *Proœmium*, § 1, édition Didot, p. 1; cf. *Fragmenta philosophorum græcorum*, t. II, p. XXXII; Aristote, t. IV, 2e partie, p. 66-67.

(3) Tite-Live, l. 40, c. 5.

(4) Édition Janus, l. IV, c. 28, t. I, p. 177, l. 28.

la rive gauche de ce fleuve, et de là une partie d'entre eux gagnèrent la Bretagne, qu'ils soumirent à leur domination. César connaît cette double émigration ; il nous montre les Belges passant le Rhin : *Rhenumque antiquitus transductos*, puis dominant en Bretagne (l. II, c. 4). Lors de la conquête de la Bretagne, les Belges trouvèrent le druidisme établi dans cette île et ils l'apportèrent en Gaule : *Disciplina in Britannia reperta atque in Galliam translata* (VI, 13). Au milieu des discordes civiles et des désastres militaires, les druides de Bretagne sont venus prendre en Gaule la place laissée vide par la monarchie qu'avait renversée une révolution restée sans historien. Voilà comment nous comprenons l'introduction du druidisme en Gaule. Quoi qu'il en soit de ce système historique, il n'est pas prouvé que le druidisme ait été importé de Bretagne en Gaule antérieurement à l'année 200 avant J.-C. Rien d'extraordinaire donc si les conquérants gaulois ou celtes du cinquième, du quatrième, du troisième siècle avant notre ère n'ont pas amené avec eux des druides en Espagne, en Italie, sur les bords du bas Danube et en Asie Mineure; et la présence du druidisme en Gaule au milieu du premier siècle de notre ère, la puissance exercée au temps de César sur nos aïeux par cette institution religieuse et politique, ne donnent nullement aujourd'hui le droit de nier la synonymie des mots Gaulois, Galates et Celtes.

Il y a donc peu d'intérêt à discuter la question de savoir si les Barbares qui prirent Rome au commencement du quatrième siècle avant notre ère venaient des régions situées à l'ouest ou des régions situées au nord des Alpes. Ces régions faisaient toutes partie du même État, de la Celtique, du royaume d'Ambigat.

Mais un point sur lequel il est essentiel d'insister, c'est que la Celtique du temps d'Ambigat, la Celtique d'Éphore et de Pythéas, la Celtique du quatrième siècle avant J.-C., ne comprenait pas la Bretagne, c'est-à-dire ne comprenait pas le pays d'où le druidisme est originaire. Strabon reproche à Pythéas d'avoir compté plusieurs jours de navigation entre la Celtique et le Κάντιον (1), c'est-à-dire l'extrémité sud-est de la Grande-Bretagne; et cette distinction faite par Pythéas, vers le milieu du quatrième siècle, entre les îles Bri-

(1) Strabon, l. I, c. 4, § 3, édition Didot, p. 52. Il y a deux façons d'expliquer cette assertion de Pythéas. De son temps, la Celtique pouvait ne pas s'étendre jusqu'à l'emplacement où est aujourd'hui Calais. D'autre part, Pythéas peut s'être embarqué sur un point de la Celtique fort éloigné de l'emplacement de Calais.

tanniques et la Celtique, a pénétré dans le traité *de Mundo*, un des livres attribués à tort à Aristote. Ce livre met les îles Britanniques au delà des Celtes, ὑπὲρ τοὺς Κελτούς (1). Le même système a pris place dans la géographie de Strabon, qui, malgré ses nombreuses critiques des assertions de Pythéas, le copie sur ce point (2). On retrouve ce système dans la grande compilation de Diodore de Sicile, qui oppose les Bretons aux Celtes comme aux Galates (3). Si donc nous nous exprimions dans la langue géographique des auteurs grecs que nous venons de citer, nous devrions dire que le druidisme ayant été importé de Bretagne en Gaule n'est pas d'origine celtique. Il y aurait dans cette doctrine, qui semblerait bizarre aujourd'hui, un fond de vérité : c'est que le druidisme était, comme la Bretagne, étranger à l'empire d'Ambigat. Mais de ce que les populations britanniques paraissent n'avoir pas fait partie politiquement de la Celtique au quatrième siècle, il ne s'en suit pas qu'elles ne lui appartinssent pas ethnographiquement. Ainsi les populations de l'Autriche sont de race allemande quoique l'Autriche soit politiquement séparée de l'empire d'Allemagne. Le druidisme est donc d'origine celtique dans le sens que la science moderne donne au mot celtique, mais il n'est pas d'origine celtique si nous prenons le mot celtique dans le sens que lui donnait Pythéas, et qui représente l'état politique de l'Europe occidentale au IVe siècle avant notre ère.

Je terminerai par une observation de détail qui ne manque pas d'une certaine importance, car elle touche à la question de savoir quel degré de crédibilité méritent les renseignements donnés par Ephore au quatrième siècle avant notre ère sur l'étendue de la Celtique. M. A. Bertrand exagère beaucoup, à mon sens, la portée d'une parole de Polybe : « Les contrées situées au nord du Tanaïs « et du Narbon, dit l'historien grec, nous sont jusqu'ici complète- « ment inconnues » (4). (Le Narbon paraît être l'Aude.) Il ne faut pas entendre cette assertion de Polybe dans le sens absolu que leur attribue notre savant contradicteur. Polybe, un peu plus bas, promet de traiter spécialement des îles Britanniques (5) dans une autre partie de son ouvrage, qu'il n'a pas écrite ou qui n'est point parvenue jusqu'à nous. On a demandé en vain, dit-il ailleurs, des rensei-

(1) *De Mundo*, c. 3, Aristote, édition Didot, t. III, p. 630.
(2) L. IV, c. 5, § 1, édition Didot, p. 165.
(3) Diodore, l. V, c. 32, édition Didot, t. I, p. 273.
(4) L. III, c. 38, § 2, 2e édition Didot, p. 143.
(5) L. III, c. 57, § 3-5, 2e édition Didot, p. 157.

gnements sur la Bretagne à des marchands de Corbilon sur la Loire (1). Polybe, dans le passage cité par M. Bertrand, veut dire que ses voyages ne l'ont pas conduit au nord de Narbonne et qu'il se défie des renseignements donnés sur des contrées plus septentrionales par des auteurs dont il n'a pu contrôler l'exactitude ni même la sincérité.

Pythéas, simple particulier sans fortune, dit Polybe, ne mérite aucune confiance quand il prétend avoir fait les voyages considérables dont il a écrit le récit (2). Tel est le jugement prononcé au second siècle de notre ère par le riche Polybe sur la description des régions septentrionales de l'Europe donnée par le pauvre Pythéas deux siècles auparavant. Sans m'ériger en juge entre ces deux écrivains, je crois n'être pas trop téméraire en affirmant que l'amour de la science a pu quelquefois, chez un voyageur énergique, tenir lieu soit de fortune personnelle, soit des subventions de l'État. Et, si un jugement trop sévère de Polybe, répété par Strabon, et enlevant injustement à Pythéas toute réputation de sincérité, a été cause de la perte de ses écrits, nous devons regretter qu'une confiance trop grande aux assertions de Polybe nous prive aujourd'hui d'un livre qui aurait été si précieux pour l'histoire la plus ancienne de l'Europe du nord. En tout cas, les quelques citations qui nous restent de la relation des voyages faits par Pythéas au milieu du quatrième siècle avant J.-C., même certaines paroles de Polybe, nous montrent ce qu'il faut penser de l'assertion de ce dernier, que, de son temps, c'est-à-dire au milieu du deuxième siècle avant notre ère, on ne connaissait rien des pays situés au nord de l'Aude, rien par conséquent de la plus grande partie de la France actuelle. Il y a dans ces paroles une grande exagération, on pourrait peut-être même dire qu'elles expriment le contraire de la vérité ; et l'ensemble des renseignements fournis sur les Celtes par les documents du quatrième siècle avant notre ère, par le fragment d'Éphore que nous avons cité, par exemple, méritent plus de confiance que Polybe ne l'a prétendu.

En résumé, au commencement du quatrième siècle avant notre ère, il existait dans la partie nord-ouest du continent européen une monarchie, que les Grecs ont connue sous le nom de Κελτική, et que Tite-Live a appelée *Celticum*. Elle paraît, à cette date, n'avoir atteint nulle part les côtes de la Méditerranée; elle s'étendait sur les côtes de l'Océan atlantique, depuis la Manche jusque dans le voisinage de

(1) Polybe, l. XXXIV, c. 10, § 7, 2e édition Didot, t. II, p. 116.
(2) Strabon, l. II, c. 4, § 2, édition Didot, p. 86.

la ville de Cadix, alors aux Phéniciens; elle comprenait à l'est la portion occidentale de l'empire actuel d'Autriche. Elle prit un développement considérable pendant une période d'environ cent cinquante ans. Alors, la partie aujourd'hui française des côtes de la Méditerranée, l'Italie du nord, une portion au moins des régions septentrionales de l'Allemagne actuelle, furent englobées dans la Celtique, qui finit même par comprendre, un peu avant le milieu du IIIe siècle avant J.-C., presque tout le bassin du bas Danube jusqu'à l'embouchure de ce fleuve, jusqu'au Pont-Euxin.

Puis vint la décadence, amenée probablement par les discordes civiles. La monarchie tomba, l'empire celtique se fractionna en un certain nombre de petits peuples; il perdit une partie de ses provinces méridionales. Les Germains chassèrent les Celtes de l'Allemagne du nord, et les Belges, peuple celte, un des groupes nouveaux issus du démembrement de la Celtique, passèrent le Rhin, occupèrent les contrées situées sur la rive gauche de ce fleuve, envahirent la Bretagne d'où ils importèrent sur le continent, environ 200 ans avant notre ère, le druidisme, institution spéciale aux Celtes des îles Britanniques, qu'on n'appelait pas Celtes alors, mais Brettanes, Britannes. En effet, bien que Celtes d'origine, les habitants des îles Britanniques paraissent avoir été, jusqu'à la conquête belge, politiquement séparés des Celtes du continent, seuls connus des anciens sous le nom de Κελτοί ou *Celtæ*, dont l'équivalent latin est *Galli*, l'équivalent grec Γαλάται (1).

(1) Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, cinquième édition, t. I, p. 60, cite un passage de Strabon d'où il semble résulter que suivant Hipparque les Bretons étaient Celtes. C'est un contre-sens. Voir Strabon, édition Didot, l. II, c. I, § 18, page 62, ligne 42, et traduction Tardieu, t. I, p. 125-126.

Post-scriptum. — Je dis, p. 10, qu'on n'a pas produit la preuve que les Galates forment un groupe ethnographique distinct des Celtes. M. Al. Bertrand, dans le titre de son tirage à part, m'oppose un passage de Plutarque, *Camille*, XV, § 1 (édition Didot, *Vies*, t. I, p. 162, ligne 1), où il est dit que les Galates sont de race celtique, Κελτικοῦ γένους. M. Bertrand dans ce passage paraît entendre γένος, comme l'a entendu Aristote (*Métaphysique*, IV, 28), quand il a dit que les Ioniens sont de race hellénique, Ἕλληνες τὸ γένος (édition Didot, t. II, p. 532). Mais Plutarque écrivait environ cent ans après J.-C.; il est né un siècle après la conquête de la Gaule par César. Son autorité ne peut donc être opposée à celle des écrivains contemporains de l'autonomie gauloise, chez lesquels Celte et Galate sont synonymes.

Paris. — Imprimerie Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

DU MÊME AUTEUR :

Recherches sur la minorité et ses effets en droit féodal. 1852. In-8.

Pouillé du diocèse de Troyes. 1853. In-8.

Voyage paléographique dans le département de l'Aube. 1855. In-8.

Études sur l'état des Abbayes cisterciennes au XIIe et au XIIIe siècle. 1858. In-8.

Histoire de Bar-sur-Aube sous les comtes de Champagne (1077-1284). 1859. In-8.

Histoire des ducs et des comtes de Champagne. 1859-1869 7 tomes en 8 volumes. In-8. (Le dernier par M. Longnon).

Répertoire archéologique du département de l'Aube. 1861. In-4.

Inventaire sommaire des Archives du département de l'Aube. 1864-1873, deux volumes. In-4.

Étude sur la déclinaison des noms propres dans la langue franque à l'époque mérovingienne. 1870. In-8.

L'Ordre teutonique en France, d'après les documents inédits conservés aux archives de l'Aube. 1871. In-8.

Catalogue d'actes des comtes de Brienne. 1872. In-8.

La déclinaison latine en Gaule à l'époque mérovingienne. 1872. In-8.

Paris. — Imprimerie Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.